Riccii

Autor(en): **Collart, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **8 (1960)**

Heft 1-4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-727661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RICCII

par Paul Collart

En préparant la nouvelle présentation des collections épigraphiques sous les portiques de la cour intérieure du Musée d'art et d'histoire, notre attention a été retenue par deux fragments d'une grande inscription latine qui déjà ont été l'objet de divers commentaires [1]. Il s'agit de deux blocs de roche, dont l'un fut trouvé en 1910 dans le quartier de la Madeleine à Genève (inv. n° 535, ancien 8353), l'autre en 1917 à l'angle du Terraillet et de la rue Traversière (inv. n° 535 *bis*, ancien 8351). L'appartenance des deux blocs à un même ensemble, en raison des similitudes qu'ils présentent, a été démontrée par W. Deonna [2]; elle ne fait aucun doute.

Ces blocs sont deux tronçons d'une longue architrave, moulurée haut et bas, provenant d'un monument familial, funéraire plutôt qu'honorifique. Le texte, sur deux lignes, était disposé en colonnes, séparées par des feuilles de lierre *(hederae)*. La gravure, très soignée, doit dater du Ier siècle de notre ère. Points séparatifs entre les mots. Longueur respective des deux blocs: 120 et 112 cm.; hauteur: 62 cm.; épaisseur: 48 cm. Hauteur des lettres: 11 à 12 cm. (1.1); 10,5 à 11 cm. (1.2).

Le texte se lit:

EX·FIL		TREBO	EX·FIL		T·RICC
ATRI		CENS	FRATRI		NIV
N° 535 (8353)			N° 535 *bis* (8351)		

[1] W. Deonna: *Pro Alesia*, VIII, 1922, p. 13 à 22 et pl. II 2; *Genava*, IV, 1926, p. 244 s., nos 75 et 75 bis (avec la bibliographie antérieure) = *Pierres sculptées de la vieille Genève*, 1929, p. 28; E. Espérandieu: *Inscriptions latines de Gaule*, fasc. I, 1929, p. 114, n° 368 (bibl.). Cf. F. Staehelin: *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3e éd., 1948, p. 152, note 6.

[2] *Pro Alesia*, VIII, 1922, p. 15 s.

Cette lecture peut être un peu complétée grâce à quelques traces de lettres encore apparentes et par quelques restitutions certaines. On transcrira donc en toute assurance:

...S]ex(ti) fil(io) *Trebo[niae...* *...S]ex(ti) fil(io)* *T(ito) Ricc[io...*
...]patri *Censa[e...* *...]fratri* *Niva[li...*

Sur le premier bloc, la boucle du P de *patri*, les jambages du N de *Treboniae* et du A de *Censae* sont, en effet, encore lisibles; sur le second, le jambage du A de *Nivali*. En ce qui concerne les noms propres, le gentilice *Riccius*, d'origine gauloise, était déjà connu à Genève par deux inscriptions [3]; *Trebonius*, fréquent, se rencontre à Vienne [4]; le cognomen *Census*, quoique rare, se rencontre à Aix [5]; le cognomen *Nivalis*, qu'on pourrait traduire par « Candide », figure notamment sur trois inscriptions d'Avenches [6], et c'est la raison pour laquelle on ne doit pas hésiter à le restituer ici, de préférence à *Niva*, admis par W. Deonna [7], et dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemple.

* * *

Ayant constaté la parenté des deux pierres, W. Deonna a tenté de les rapprocher, en les complétant l'une par l'autre « sans tenir compte d'une lacune qui rendrait cette opération impossible » [8]. Voyons maintenant ce que vaut la reconstitution du texte qu'il propose [9], considérée par lui comme bien établie [10], et depuis lors non discutée [11].

Partant de l'idée qu'il était nécessaire de réduire au minimum la longueur de la lacune entre les deux pierres, W. Deonna a été conduit à placer à gauche le bloc 535 *bis* (8351) et à droite le bloc 535 (8353): « On ne peut placer le n° 8351 à la

[3] L'une trouvée à Genève même, l'autre à Chignans, près de Thonon: *CIL*, XII, 2583 et 2615 = Howald-Meyer, 99 et 98; cf. *infra*, p. 133, fig. 3 et 4, et p. 134, note 30. Sur le caractère indigène du gentilice Riccius, cf. F. Staehelin: *op. cit.*, p. 494; A. Holder: *Altceltischer Sprachschatz*, vol. II, s. v. *Riccius*, col. 1182, et *infra*, p. 135.

[4] *CIL*, XII, 2014: *Trebonia Zotice*.

[5] *CIL*, XII, 2473: *Voluntiliae C. f. Censae*. Cf. aussi *CIL*, IX, 570 (Venouse) et *CIL*, XIII 10010 et 2882[1] (vases), seuls exemples cités par le *Thesaurus linguae latinae*, *Onomasticon*, vol. II, col. 320, s. v. *Census*, *-a*. Sur l'inscription d'Aix, cf. *infra*, p. 133, note 23.

[6] *CIL*, XIII, 5098, 5099 et 5100 = Howald-Meyer 200, 201 et 202: *Q. Macrius Nivalis*. Cf. F. Staehelin: *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3e éd., 1948, p. 496, note 13.

[7] *Loc. cit.*, p. 15, 18, 19 et 21. *Niva* ne figure ni dans les index de *CIL*, XII et XIII, ni dans celui de Dessau, *ILS*.

[8] *Loc. cit.*, p. 16 à 19.

[9] *Ibid.* et pl. II 2.

[10] *Genava*, IV, 1926, p. 245 = *Pierres sculptées...*, 1929, p. 29.

[11] Cf. E. Espérandieu: *loc. cit.*: Howald-Meyer: p. 224. F. Staehelin: *op. cit.*, p. 152, note 6.

Fig. 1. — Inscription du monument familial des Riccii. Fragment de gauche.

Fig. 2. — Inscription du monument familial des Riccii. Fragment de droite.

droite du n° 8353, car au nom féminin Trebonia Censa s'ajouterait le mot *fratri*, ce qui est un non-sens. La seule combinaison plausible est de mettre le n° 8353 à la droite du n° 8351. »[12] Joignant ainsi les deux fragments, il rétablit entre eux le texte de la manière suivante:

T · RICC*[io · S]*EX · FIL
NIV*[ae p]*ATRI

soit: *T(ito) Ricc[io S]ex(ti) fil(io) / Niv[ae p]atri*[13]. A cette inscription en l'honneur du père du dédicant, T. Riccius Niva, se juxtaposaient, selon lui, à droite, une inscription en l'honneur de sa mère, Trebonia Censa: *Trebon[iae C(ai) fil(iae)] / Censa[e matri]*[14], à gauche, une inscription en l'honneur de son frère, dont manquent le prénom et le cognomen: *[...Riccio S]ex(ti) fil(io) / ...fratri*[15].

Passons sur les arguments tirés d'infimes différences dans la hauteur des lettres et de la divergence symétrique des feuilles de lierre séparatives entre les trois noms, invoqués à l'appui de cette restitution; ils ne viennent là que de surcroît. Passons aussi sur l'objection qui pourrait naître de la restitution certaine du cognomen *Nivali*, plus long, au lieu de *Nivae*[16]. Une objection plus grave surgit des rapports de parenté ainsi introduits entre les personnages ici nommés. Elle n'a pas échappé à l'éditeur, qui l'exprime comme suit[17]: « Je ne vois qu'une difficulté à cette reconstitution. Titus, le père, et X, le frère, sont tous deux fils de Sextus Riccius. Il ne peut donc s'agir du frère du dédicant, mais de son oncle. Dès lors, le mot *fratri* suppose, outre le fils de Titus et de Trebonia, un second dédicant, frère des deux personnages dont l'architrave porte le nom. La dédicace aurait été faite par deux membres, peut-être plus, de la même famille, dont les noms devaient figurer sur une partie perdue du monument, et sans doute ailleurs que sur l'architrave. *Je ne me dissimule pas la fragilité de cette supposition.* »

W. Deonna a donc été parfaitement conscient de la force de cette objection. Elle ne l'a pourtant pas fait reculer. Et, tirant jusqu'au bout les conséquences de sa restitution, il dresse la généalogie suivante, dans laquelle, à côté du dédicant implicitement désigné, est introduit arbitrairement un second dédicant, son oncle, dont rien par ailleurs ne permet de supposer l'existence[18]:

[12] *Pro Alesia*, VIII, 1922, p. 17.
[13] *Ibid.*, p. 18 et pl. II 2.
[14] Restitution proposée par W. Deonna *(loc. cit.)*, bien que rien n'incite à donner au père le prénom Caius. O. Schulthess (*ASA*, N. F. XVI, 1914, p. 38) avait suggéré: *Trebo[niae fil(iae]) / Censa[e matri]*, en omettant la filiation, ce qui n'est pas non plus vraisemblable.
[15] *Ibid.*, p. 18 s.
[16] Cf. *supra*, p. 128 et note 7.
[17] *Ibid.*, p. 19.
[18] Cf. *ibid.*

Sex. Riccius

... Riccius — T. Riccius Niva — dédicant?

~ Trebonia Censa

dédicant

Par un cheminement inverse, partant des rapports de parenté sûrement impliqués par les parties conservées de notre inscription, nous allons reconstituer, différemment, la généalogie de cette famille, puis, sur la base solide de ces données certaines, nous tenterons une nouvelle mise en place de nos deux fragments, avec la reconstitution du texte qui l'appelle.

* * *

En raison de leurs liens de parenté, à plusieurs reprises exprimés, les membres masculins de cette famille devaient tous porter le gentilice Riccius, qu'il est légitime dans chaque cas de restituer, bien qu'on ne le lise plus qu'une seule fois sur la pierre. Pris isolément, nos deux fragments impliquent l'existence de six personnages:

1. Le dédicant, nécessairement fils de Sextus, comme son frère.
2. Son père, Sextus Riccius, lui-même fils de Sextus.
3. Sextus Riccius, son grand-père.
4. Trebonia Censa, très probablement sa mère.
5. ... Riccius, fils de Sextus, son frère.
6. Titus Riccius Nivalis, peut-être un autre frère.

On obtiendrait ainsi la filiation suivante, qui tient compte de toutes ces données:

3. Sex. Riccius...

2. Sex. Riccius Sex. fil. ... *(patri)*

~ 4. Trebonia Censa *(matri?)*

1. ... Riccius Sex. fil. ... (dédicant) — 5. ... Riccius Sex. fil. ... *(fratri)* — 6. T. Riccius Nivalis *(fratri?)*

Le prénom et le cognomen du dédicant, le cognomen de son père, le prénom et le cognomen de son premier frère ne nous ont pas été conservés. Manquent également sur la pierre la filiation de Trebonia Censa et celle de T. Riccius Nivalis, ainsi que l'indication de leur parenté avec le dédicant. L'hypothèse, admise par nous, que

ces deux personnages sont respectivement sa mère et son frère permettrait d'apporter au texte quelques compléments. Il serait plausible aussi d'attribuer à l'aîné des frères le prénom Sextus, porté par son père et par son grand-père.

Comment maintenant transcrire notre texte en lui incorporant ces restitutions certaines et ces compléments vraisemblables? Dans l'intention de réduire le plus possible la lacune entre les deux pierres, W. Deonna en a interverti l'ordre probable, et des conséquences de cette première démarche sont nées les difficultés qu'il a lui-même signalées [19]. En admettant dès le départ, au contraire, que, comme il est naturel, l'inscription nommait successivement, de gauche à droite, d'abord le père, puis la mère, puis les frères du dédicant, on situera à gauche le bloc 535 (8353) et à droite le bloc 535 *bis* (8351), en laissant subsister entre eux un espace suffisant pour y intercaler les restitutions nécessaires.

Rien dans l'aspect extérieur des blocs ne s'oppose à cette disposition nouvelle. Tous deux ont été retaillés en vue de leur remploi dans le mur médiéval sur l'emplacement duquel ils ont été trouvés [20]. Seul le bloc 535 *bis* (8351) est complet à gauche, où sa face latérale présente un joint franc soigneusement ciselé; à droite, il est cassé; les deux faces latérales du bloc 535 (8353) ne sont que de grossières retailles [21]. Il est bien évident que les deux pierres étaient primitivement beaucoup plus longues. Placées bout à bout, elles se complétaient, portant respectivement les textes suivants:

[Sex. Riccio S] E X · F I L T R E B O N *[iae.. fil.* *...Riccio S]*
[..... *]* P A T R I C E N S A *[e matri* *.....]*

N° 535 (8353)

E X · F I L T · R I C C *[io Sex. fil.* ..... *]*
F R A T R I N I V A *[li fratri?* .... *]*

N° 535 *bis* (8351)

On remarquera que, pour obtenir deux blocs d'architrave d'une égale longueur et en respecter l'équilibre, il faut supposer que figurait encore sur la partie droite du bloc 535 *bis* un cinquième nom, celui sans doute de l'épouse, d'une sœur ou d'un autre frère du dédicant [22]. L'architrave était ainsi complète, la disposition des noms en

[19] Cf. *supra*, p. 130.

[20] Cf. W. Deonna: *Pro Alesia*, VIII, 1922, p. 16 et note 1. Sur cette enceinte, datant du XIIe siècle, cf. L. Blondel: *Le développement urbain de Genève*, 1946, p. 41 s.

[21] Il n'est pas exact, comme le dit W. Deonna *(loc. cit.* p. 16 s.), que le bloc 535 (8353) soit complet à gauche. E. Espérandieu *(loc. cit.)* avait déjà, mais imparfaitement, rectifié.

[22] Sur un autre monument collectif de Genève (*CIL*, XII, 2604 = Howald-Meyer, 107; cf. *Genava*, IV, 1926, p. 238, n° 43), l'inscription mentionne successivement le père, le frère, la mère et l'épouse du dédicant.

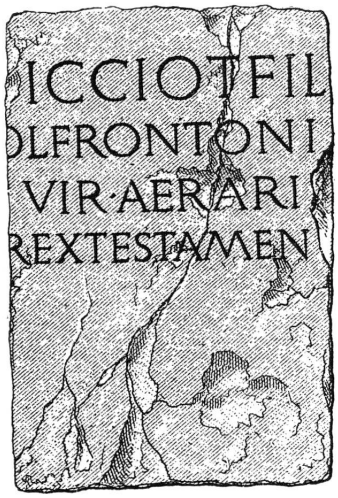

Fig. 3. — Inscription en l'honneur de T. Riccius Fronto (Genève). D'après E. Dunant, *Catalogue* ..., p. 125.

Fig. 4. — Inscription en l'honneur de trois Riccii (Chignans près Thonon). D'après E. Dunant, *Catalogue*..., p. 61.

colonnes assurant une parfaite symétrie [23] soulignée discrètement par l'inclinaison convergente des feuilles de lierre de part et d'autre de l'axe du monument [24]. Le joint, conservé à gauche sur le bloc 535 *bis*, marquait cet axe.

Les dimensions de ce monument familial, obtenues par la reconstitution du texte, étant ainsi déjà respectables — soit un front d'environ 6 mètres (peut-être vingt pieds romains de 29,57 cm.) — il n'y a pas apparence que l'inscription ait pu se développer davantage, à gauche et à droite, sur de plus nombreux blocs d'architrave [25]. Il faut en revanche admettre, comme l'avait déjà suggéré W. Deonna [26], que le nom du dédicant figurait, avec un contexte indiquant les circonstances dans lesquelles le monument avait été érigé [27], sur un autre élément de l'architecture, aujourd'hui perdu, au-dessus ou au-dessous, par exemple sur la corniche.

* * *

[23] Sur cette disposition des noms en colonnes, cf. O. Schulthess: *ASA*, N. F. XVI, 1914, p. 38, qui cite à ce propos l'arc d'Aix-les-Bains (*CIL*, XII, 2473), dont l'inscription fournit précisément un des rares exemples du cognomen *Censa*.

[24] L'inclinaison inverse des *hederae* avait été observée déjà par W. Deonna (*loc. cit.*, p. 18); la symétrie qu'il recherchait, dans sa reconstitution, par leur divergence se retrouve, plus développée, dans la nôtre par leur convergence.

[25] Contrairement à ce qu'indiquaient W. Deonna (*loc. cit.*, p. 16 s.) et E. Espérandieu (*loc. cit.*), qui supposent d'autres blocs manquant.

[26] *Loc. cit.*, p. 19; cf. *supra*, p. 130.

[27] Comme, par exemple, dans le tombeau familial déjà mentionné (*supra*, p. 132, note 22): ... *hoc monumentum perfectum perpolitumque sumptu suo et sibi posuit et sub ascia dedicavit.*

Peut-on retrouver quel lien de parenté unissait les personnages ici nommés à ceux de même gentilice que mentionnent deux autres inscriptions conservées à Genève [28]? W. Deonna naguère l'a tenté: selon lui, les héritiers qui avaient fait graver ces deux cippes seraient précisément les personnages dont les noms figurent sur nos deux blocs d'architrave [29]. Autrement dit, les Riccii des deux cippes appartiendraient à des générations plus anciennes.

De toutes manières, la généalogie de cette famille précédemment proposée doit être revue: la filiation nouvelle que nous venons d'établir oblige à la modifier; de plus, une considération d'un autre ordre doit intervenir.

Les inscriptions des cippes nous font connaître deux frères: Titus Riccius Fronto et Quintus Riccius Fidus, ainsi que leur père, Titus Riccius Fronto. L'aîné des frères avait exercé dans la colonie de Vienne les fonctions de duumvir du trésor [30]. On obtient ainsi le tableau suivant:

T. Riccius Fronto

T. Riccius T. fil. Volt. Fronto — II vir. aerarii

Q. Riccius Fidus

Ces inscriptions ne peuvent être antérieures à la seconde moitié du Ier siècle: c'est en effet seulement en 40 après J.-C. que la colonie de Vienne, ayant obtenu de l'empereur Caligula les substantiels avantages du droit de cité romain, cesse d'être une colonie imparfaite et bénéficie du *jus italicum*; c'est alors aussi qu'elle réorganise son administration et substitue aux *quattuorviri*, qui l'avaient jusqu'alors dirigée, deux *duumviri iure dicundo* et deux *duumviri aerarii* [31]. T. Riccius Fronto, titulaire de cette dernière charge, n'a donc pu l'exercer qu'après cette date. Comme

[28] Cf. *supra*, p. 128 et note 3.

[29] *Pro Alesia*, VIII, 1922, p. 20 s. (stemma).

[30] *CIL*, XII, 2615 = Howald-Meyer, 98: *[T. R]iccio T. fil. [V]ol. Frontoni [II]vir. aerari[i he]r. ex testament.*; *CIL*, XII, 2583 = Howald-Meyer, 99: *T. Riccio T. f[il.] Volt. Frontoni IIvir. aer. et T. Riccio Frontoni patri et Q. Riccio Fido fratri hered. ex testam.* Cf. W. Deonna: *Genava*, IV, 1926, p. 243 s., nos 73 et 74 = *Pierres sculptées...*, 1929, p. 27 s. Dans le second de ces textes, il y a plusieurs ligatures, et on lit bien, à la fin de la ligne 1, *Volt.* et non *Vol.*, un petit T étant emboîté dans l'L.

[31] Cf. Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 219; Howald-Meyer: *Die römische Schweiz*, p. 219 s.; et pour la date précise de l'octroi à la colonie de Vienne du *solidum civitatis Romanae beneficium* (Table claudienne, l. 55-57), A. Oltramare: *Quand les Genevois devinrent-ils citoyens romains? Genava*, X, 1932, p. 99 à 103.

d'autre part les deux inscriptions qui portent son nom n'ont été gravées qu'après sa mort, et par les soins de ses héritiers *(heredes ex testamento)*, c'est même au plus tôt de la fin du Ier siècle qu'il sera possible de les dater.

Selon la généalogie proposée par W. Deonna, Q. Riccius Fidus, comme son frère Titus, seraient les frères aînés de Sextus Riccius, le grand-père du dédicant de notre architrave [32]. Le monument auquel appartenait celle-ci n'aurait donc pu être érigé avant le IIe siècle. Or le caractère de l'écriture s'y oppose; W. Deonna la datait lui-même du Ier siècle [33]; nous pensons même pouvoir préciser: pas après le milieu de ce siècle. En raison de ce qui précède, il est donc exclu que les deux cippes puissent lui être antérieurs.

Un examen attentif de ces pierres nous a en effet convaincu qu'on ne saurait sans invraisemblance intervertir cet ordre. L'écriture de l'architrave, très soignée, est celle de l'époque ancienne; les lettres sont larges, admirablement dessinées, et pourraient souvent s'inscrire dans un carré; les boucles de l'S sont égales; les barres transversales des E, des F, des T ont une bonne longueur. On relève, en revanche, sur les deux cippes, maints indices d'une époque plus récente: S inégal, barres transversales des E, des F, des L plus réduites, boucle des R s'attachant au-dessous du milieu de la haste verticale, proportions allongées des lettres, ligatures [34]. Sans chercher à exagérer l'importance des observations concernant le caractère de l'écriture, on en doit reconnaître la valeur lorsqu'elles viennent, comme ici, corroborer les conclusions tirées du fond même du texte.

Peut-on de surcroît tirer argument, et dans un même sens, de la forme déjà toute romanisée des noms propres sur les deux cippes? Trop de cognomina manquent sur l'architrave pour qu'on puisse établir solidement la comparaison. Relevons pourtant la rareté de ceux qui s'y trouvent, due sans doute à leur origine indigène. Le caractère autochtone de cette famille se laisse en effet pressentir: le gentilice *Riccius*, rare lui aussi, est considéré par Holder comme celtique [35]. D'autres exemples de *Nivalis* se rencontrent en Gaule et en Germanie [36]; plus rare encore, *Census* se rencontre à Aix, comme Genève en pays allobroge [37]. La généalogie d'autres familles de notre région a permis de suivre, par l'évolution de la forme des noms, les progrès rapides de l'influence romaine; celle des Decii en fournit, à Genève,

[32] Cf. stemma, *loc. cit.*, p. 21.

[33] *Loc. cit.*, p. 14.

[34] Cf. R. Cagnat: *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 11 sqq. et tableau.

[35] Cf. A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, vol. II, s. v. *Riccius*, col. 1182. Exemples cités: *CIL*, II, 3763 (Tarragone), III, 1818 (Cifluch), V, 7733 (Mondovi), XII 2583 et 2615 (Genève). Les index de Dessau, *ILS*, et des tomes V, XII et XIII du *Corpus* ne mentionnent aucun autre exemple de *Riccius*.

[36] A Apt, à Uzès, à Nîmes (*CIL*, XII, 1110, 2939, 3765, 3833); à Poitiers, à Avenches, à Langres (*CIL*, XIII, 1155 e, 5098, 5099, 5100, 5820); à Limoges, à Strasbourg, à Bonn, à Rottweil (A. Holder, *op. cit.*, s. v. *Nivalis*, col. 752). Dans l'index de Dessau, *ILS*, le cognomen Nivalis ne figure pas.

[37] O. Schulthess: *ASA*, N. F., XVI, 1914, p. 38. Cf. *supra*, p. 128 et note 5.

l'exemple le plus caractéristique [38]. Le peu qu'il nous reste de celle des Riccii semble pouvoir illustrer une évolution analogue: ses ressortissants nommés sur l'architrave sont proches encore de leurs origines; ceux dont les noms figurent sur les cippes appartiennent à une époque plus récente.

Rien ne permet d'établir à coup sûr une relation entre les deux tableaux généalogiques que nous avons tracés. Pourtant ces personnages appartiennent bien tous à la même famille; mais celle-ci devait en compter en outre beaucoup d'autres, qui nous sont restés inconnus. Si l'on veut risquer un rapprochement, on n'exclura pas la possibilité que T. Riccius Fronto, le père du duumvir, ait été le dédicant de notre architrave ou l'un de ses frères. C'est la seule hypothèse plausible, qui ne contredise aucune des données du problème [39]; il s'en faut cependant qu'elle puisse être considérée comme certaine.

[38] Howald-Meyer: *Die römische Schweiz*, p. 232, ad n° 124; cf. W. Deonna *ASA*, 1925, p. 138 sqq.; F. Staehelin : *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3e éd., p. 91, note 1. Sur les progrès de la romanisation à Genève, cf. F. Staehelin: *op. cit.*, p. 125 s.; W. Deonna: *Genava*, XII, 1934, p. 113 s., et XX, 1942, p. 75 s.

[39] Cf. *supra*, p. 131 et 134 (stemma). Le fait que deux des fils de Sextus Riccius porteraient ainsi le même prénom, Titus, ne saurait être une objection; cf. sur ce point R. Cagnat: *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., 1914, p. 71, exemple *a)*.